Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche l'identification laisse suspecter la présence de germes notamment Entérocoque et Escherichia coli dont pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



est souvent agressive et peut entraîner la corrosion La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce finférieure à 8 °FI des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Consommés pendant toute une vie. Par mesure de consommés pendant toute une vie. Par mesure de consommés pendant toute une vie. Par mesure de consommés pendant toute une vie. de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée. La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la Des limites de qualités très strictes de 10 µg/1 pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être Consommez exclusivement l'eau du réseau au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- un système individuel, un entretien annuel de Si votre eau chaude sanitaire est produite par ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs. peut être reproduit sans suppression ni ajout.

Pour en savoir plus...

www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE

DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



Auvergne-Rhône-Alpes L'Agence Régionale vous informe... de Santé

buvez-vous? Quelle eau

des contrôles réguliers à la consommation, pour votre santé De la source

Bilan Analité

DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ **DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE** SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 0 °f - maxi. : 1 °f Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini.: 6,4 unité pH - maxi.: 7,0 unité pH Références de qualité mini.: 6,5 unité pH Références de qualité maxi.: 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,1 NFU - maxi. : 0,8 NFU Références de qualité maxi. : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité

D'où vient l'eau que vous consommez?

Votre réseau : LA SOUCHE VILLAGE appartient à :MAIRIE DE LA SOUCHE est exploité par :MAIRIE DE LA SOUCHE

Origine de l'eau:

AIGUEBONNE - Protégé.
LES CLEDIOLS - Protégé.

Traitement:

Votre eau est distribuée à partir de la station :

CLEDIOLS AIGUEBONNE

hos conclusions

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique,

L'eau distribuée est potentiellement agressive. En cas de présence de canalisations en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la santé.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence le qualité de l'eau per un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santá dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.



Nombre de conformité : 5 sur 5 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml

> Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 1 °f - maxi. : 1 °f Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau ne contenant pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 6,0 unité pH - maxi. : 6,8 unité pH Références de qualité mini. : 6,5 unité pH Références de qualité maxi. : 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,0 NFU - maxi. : 0,2 NFU Références de qualité maxi. : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

D'où vient l'eau que vous consommez?

Votre réseau :LA SOUCHE SAINT LOUIS appartient à :MAIRIE DE LA SOUCHE est exploité par :MAIRIE DE LA SOUCHE

Origine de l'eau :

TRIOULEYRES - Protégé

Traitement:

Votre eau est distribuée à partir de la station :

• TRIOULEYRES

hos conclusions

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique.

L'eau distribuée est potentiellement agressive. En cas de présence de canalisations en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la santé.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

a bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses Limites de qualité : absence de germes/100ml

> Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 1 °f - maxi. : 2 °f Références de qualité maxi. : aucun

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 2 mg/L Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 6,7 unité pH - maxi. : 10,4 unité pH Références de qualité mini. : 6.5 unité pH Références de qualité maxi. : 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 0,1 NFU - maxi. : 0,2 NFU Références de qualité maxi. : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : LA SOUCHE LE CLEDIOL LE RABEYRIOL

appartient à : MAIRIE DE LA SOUCHE est exploité par : MAIRIE DE LA SOUCHE

Origine de l'eau:

AIGUEBONNE - Protégé

Traitement:

Votre eau est distribuée à partir de la station :

AIGUEBONNE

uos conclusions

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique.

L'eau distribuée est potentiellement agressive. En cas de présence de canalisations en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire



Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml

> Eau de très bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 0 °f - maxi. : 1 °f Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau ne contenant pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 6,0 unité pH - maxi. : 6,4 unité pH Références de qualité mini. : 6,5 unité pH Références de qualité maxi. : 9 unité pH

pH inférieurs à la réfèrence de qualité. Eau agressive.



Valeurs mesurées : mini. : 0,1 NFU - maxi. : 0,3 NFU Références de qualité maxi. : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité

D'où vient l'eau que vous consommez?

Votre réseau : LA SOUCHE LA SAUTELLERIE appartient à :ASSOCIATION LIBRE DE LA SAUTELLERIE est exploité par :ASSOCIATION LIBRE DE LA SAUTELLERIE

Origine de l'eau :

SOURCE LA SAUTELLERIE - Non protégé.

Traitement:

Votre eau est distribuée à partir de la station :

RESERVOIR LA SAUTELLERIE

hos conclusions

L'eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique.

L'eau distribuée est agressive. En cas de présence de canalisations en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la santé.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire